
Nombre de membres**en exercice** : 10**Séance du vendredi 11 octobre 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le onze octobre l'assemblée régulièrement convoqué le 04 octobre 2019, s'est réuni sous la présidence de Pierre RICHIERO.

Présents : 9**Votants** : 10**Sont présents** : Pierre RICHIERO, Christian MORTEMOUSQUE, Alain JOLY, Raymond ROUSSELY, Olivier DELCROS, Nicolas GINESTET, David COWAN, Margaret COWAN, David HILAIRE**Représentés** : Didier BERNARDI**Excuses** :**Absents** :**Secrétaire de séance** : Alain JOLY

Ordre du jour:

- Approbation du procès verbal de la réunion du 06 septembre 2019
- Situation financière
- SPANC : présentation du RPQS 2018
- SDE24 : modification des statuts
- Gîtes: avenants N°1 pour l'extension des délais d'exécution
avenants N°2 pour changement de trésorerie.
avenants pour travaux supplémentaires
- Travaux d'aménagement du local annexe à la salle des fêtes
- Salle des fêtes: conditions de la mise à disposition à l'association SSM Evenements pour des cours de zumba
- Questions diverses:
 - demande de Zac pour la création d'un skateparc
 - Facturation de la redevance assainissement collectif par SUEZ
 - Informations diverses: achat table, panneaux, barrières , voirie ETR
 - demande locataires appartement du bourg

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 06 SEPTEMBRE 2019

Le compte-rendu de la réunion du 06 Septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

2. SITUATION DES FINANCES LOCALES.

Le total du bordereau de recettes n° 19 est de 198 762.99

Le total du bordereau de dépenses n°40 est de 211 621.27

Le solde comptable est de 12 858.28 euros et le solde de la trésorerie est de 192 332 euros.

Subventions restant dues à ce jour: gîtes et FCTVA

3. PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'EXERCICE 2018 - DE 2019 034

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) pour l'exercice 2018, adopté le 16 Septembre 2019 par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

4. MODIFICATION DES STATUTS DU SDE24 - DE 2019 035

Monsieur le Maire informe que le SDE24 a du intégrer les communes nouvelles dans la composition de son syndicat, et donc de recomposer les secteurs géographiques, afin de trouver un équilibre de surface plus adapté à chaque secteur.

Le 10 septembre 2019, le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne a adopté à l'unanimité la modification des statuts du SDE24. Monsieur le Maire en donne la lecture.

Conformément aux dispositions de l'article 5211-20 du CGCT, le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les modifications statutaires, à compter de la notification de la délibération du syndicat. A défaut, la décision sera réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve la modification des statuts du SDE24.

5. GÎTES: AVENANTS N°1 POUR L'EXTENSION DES DELAIS D'EXECUTION

Décision ajournée

6. GÎTES: AVENANTS N°2 POUR CHANGEMENT DE TRESORERIE

Décision ajournée

7. GÎTES: AVENANTS POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Décision ajournée cause réunion de chantier reportée au 14 octobre 2019.

8. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LOCAL ANNEXE A LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle la demande du conseil municipal qui consiste à aménager le local annexe à la salle des fêtes, laquelle est dépourvue de cuisine, afin d'y ajouter un point d'eau chaude.

Un devis de fournitures et prestation de service est présenté, ainsi qu'un devis de matériel inox spécifique. Le conseil municipal souhaitant apporter quelques modifications, il est nécessaire de revoir les devis.

9. MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES A L'ASSOCIATION "SSM EVENEMENTS" - DE 2019 036

Monsieur le Maire rappelle la demande de l'association "SSM Evenements" qui souhaite utiliser la salle des fêtes tous les lundis de 20 heures à 21 heures, pour dispenser des cours de zumba.

Il précise que le siège social de l'association se situe à Serres et Montguyard, au lieu-dit "Versailles".

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se positionner quant aux conditions de mise à disposition de la salle à l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Accepte de mettre la salle des fêtes à la disposition de l'association "SSM Evenements" pour y dispenser des cours de zumba.

- Dit que la salle des fêtes sera mise à disposition gratuitement.

- Demande à l'association de verser une caution dont le montant s'élève à 200 euros.

- Fixe le montant des frais de gestion à 80.00 euros, payable une seule fois à la signature de la convention.

10. QUESTIONS DIVERSES

- Demande d'un jeune de la commune pour la création d'un skatepark: un jeune habitant de la commune nommé Zac a transmis au Maire une lettre dans laquelle il demande si la commune peut créer un skatepark. Le conseil municipal, dans un premier temps, ne s'oppose pas à cette possibilité, mais souhaite étudier ce qui pourrait être réalisé en terme d'aménagement de jeux pour les enfants, en tenant compte des éléments sécuritaires et financiers.
- Facturation de la redevance d'assainissement collectif par SUEZ: la commune a délégué la facturation de la redevance d'assainissement à SUEZ à compter de janvier 2019. Les paramétrages n'ayant pas encore été complètement finalisés à ce jour, SUEZ a informé qu'ils le seraient pour la facturation de décembre 2019, qui comprendra désormais toute la part fixe (abonnement) et la part variable (consommation) de l'année 2019, plus la part abonnement correspondant au 1er semestre de l'année 2020, payable d'avance.
- Achat matériel divers: Monsieur le Maire informe que la table en bois à installer près des jeux, et les panneaux de signalisation ont été livrés. Il reste à définir la mise en place.

- Demande des locataires de l'appartement du bourg: la commune ne souhaite pas accéder à la demande de la locataire qui souhaitait, pour son projet de médiation animale, disposer du parc des gîtes pour y mettre un chien, et faire installer une clôture électrique. Le conseil reste cependant favorable sur ce qui était prévu, à savoir l'aménagement (clôture et abri de jardin) du petit terrain près de l'impasse.
- Sécurité: intersection RD107 X VC202 à "Moulin Neuf": Monsieur le Maire fait part du courriel de M. Ségala, de l'Unité d'aménagement du Département, concernant les aménagements réalisables sur la D107 pour limiter la vitesse sur cette section: à savoir dans la direction Lauzun / St Aubin, limiter à 50 Km/h avec un panneau 50 apposé sous le panneau AB2 clignotant. Dans le sens St Aubin/Lauzun, la vitesse limitée à 70 Km/h restera inchangée. Dans le sens Queyssel/Serres, la commune se charge d'installer un panneau annonçant le STOP d'une plus grande dimension que celui déjà installé.
- Renforcement commerce zone rurale: Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune pourrait faire une demande de licence IV à l'Etat. En effet, 1000 licences seront délivrées en France. Le Conseil Municipal se montre favorable.
- Projet d'achat d'une voiture électrique: Monsieur le Maire fait part du courrier envoyé par le SDE24, proposant un marché groupé pour l'achat de véhicules électriques de type Zoé ou Kangoo. Suite à un premier entretien téléphonique avec le Maire de Razac d'Eymet, les communes qui emploient le même agent technique pourraient envisager d'acquérir un kangoo. Le Maire de St Capraise sera également consulté pour obtenir son avis. Chacune des communes pourrait disposer d'une borne de recharge électrique sur son territoire. Le conseil municipal se montre favorable. Une décision sera prise lors du prochain conseil, puisque le SDE24 demande une confirmation par délibération, avant le 9 novembre 2019.
- Travaux de voirie: Monsieur le Maire informe que le recouvrement des poutres de rive sur la VC202 est achevé.
- Demande d'un square de jeux au lotissement: une demande pour créer un square de jeux au lotissement a été formulée. Cette demande rejoint celle de Zac, et sera mise à l'étude.
- Location du commerce: Monsieur le Maire rappelle le montant du loyer fixé par délibération, dans le cadre de la location du commerce dans le bourg de Serres. Une réflexion est ouverte quant à l'évolution du coût du loyer pour l'établissement de Mme Pattinson ("le Petit café"), au fur et à mesure de l'avancement dans la durée du bail.
- Location gîtes: une demande de location pour le mois de mai 2020 a été formulée. Il serait nécessaire, lors d'une prochaine réunion, de déterminer les tarifs et les modalités de location.
- Sécurité / projet d'un portique sur le Pont de la VC3, dit "Pont de Razac": il a été constaté à de nombreuses reprises que des véhicules lourds, de plus de 3.5 tonnes, s'engagent sur le pont, malgré l'interdiction annoncée par panneaux successifs depuis la RD25. Les Maires de Serres et de Razac d'Eymet s'accordent pour installer un portique afin d'empêcher le franchissement dudit pont par les véhicules lourds. Les frais seront partagés entre les deux communes. Le conseil municipal se montre favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le secrétaire de séance,
Alain JOLY

Le Maire,
Pierre RICHIERO